

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR

7 Place de l'Eglise 03.80.47.44.99.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024

Étaient Présents : Sébastien GILOT, Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Daniel RUARD, Magali VEYRE, Jean-Louis DRANCOURT, Arnaud BARTHELET,

Absent : Cindy GIRARDOT donne procuration à Magali VEYRE.

Le Maire ouvre la séance à 19h36.

Secrétaire de séance : Florine VAUGE-LAPOSTOLLE est désignée secrétaire de séance.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

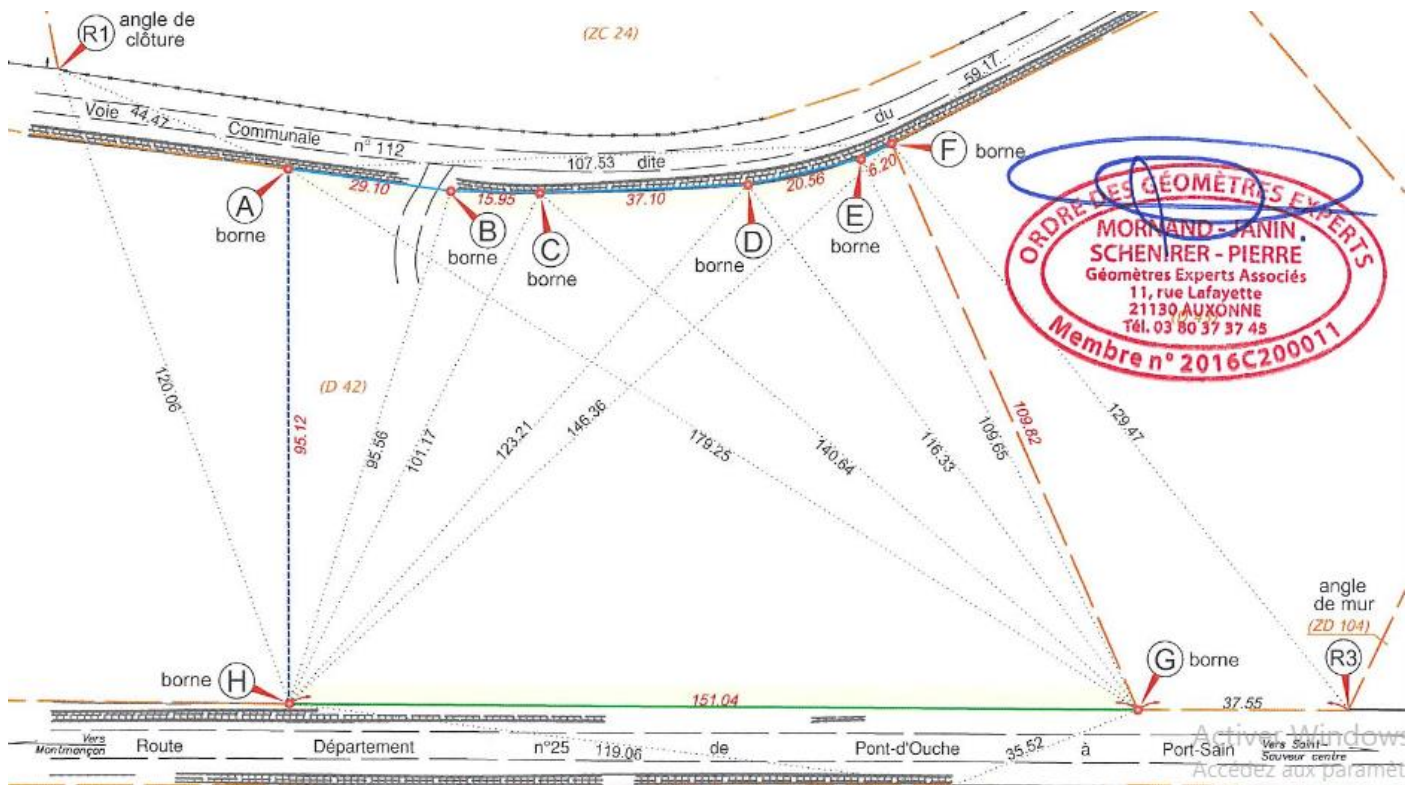
Le Maire propose l'ajout d'un contrat d'attribution de la subvention du Conseil Départemental.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération - Autorisation du Conseil Municipal autorisant le Maire à déposer une demande de défrichement :

Le défrichement de la Parcelle D42a (ancienne décharge) est soumis à autorisation au titre du Code Forestier et doit faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation de défrichement sur la partie de l'emprise du projet photovoltaïque au regard de l'état boisé depuis au moins 30 ans.

La parcelle communale est sous régime forestier.



Le quadrilatère concerné est compris entre les bornes A-F-G-H.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'autorisation faite au Maire de déposer une demande de défrichement.

Délibération - Contrat d'attribution de la subvention du Conseil Départemental :

Contrat «Grands projets Côte d'Or» conclu entre la Commune de Saint-Sauveur et le Département de la Côte d'Or.

Ce contrat prévoit :

- Des objectifs opérationnels,
- Un engagement du Département,
- Un engagement de la Commune,
- Des actions de communication,

Le contrat prend fin à l'issue du versement intégral de la subvention contractualisée.

Ce contrat est accepté à l'unanimité.

Désignation d'un(e) élu(e) à la Commission Familles de la CAP VDS :

L'objectif de la Communauté de Communes est d'apporter un service de proximité aux familles.

Dans la perspective de renforcer la coopération et la communication, les objectifs des politiques éducatives sont de faire connaître les choix des élus, d'accompagner le développement des projets et d'apporter des réponses à certaines difficultés.

Aucun conseiller ne donne une suite favorable à cette demande.

Désignation d'un(e) délégué(e) titulaire au SISOV (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement du Bassin versant de la Vingeanne de la Saône et de l'Ognon) :

La Communauté de Communes a repris la compétence eau et assainissement pour l'ensemble du territoire. Cette compétence était jusqu'alors dévolue à la Commune.

La CAP VDS nous sollicite afin de proposer un(e) élu(e) qui pourrait siéger au SISOV en tant que titulaire.

Arnaud BARTHELET se propose pour cette fonction. Le Maire le remercie.

Céline ROBLIN reste élue suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h11.